

Procès-verbal
Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball
Samedi 21 juin 2014 à Nice

Membres :

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH (également titulaire du pouvoir de Michel GROPP)* ;

Représentants des clubs : Perrine PAUL, *Toulon St-Cyr et présidente de l'UPCD1F (également titulaire du pouvoir de Bertrand ROUX)*; Didier WEBER, *Besançon* ; Guillaume OLTRA, *Fleury Loiret (également titulaire du pouvoir de Jean-Marie SIFRE)* ; Thierry WEIZMAN, *Metz (également titulaire du pouvoir de Benoît GUILLOUS)* ; Bernard COLY, *Mios Biganos-Bègles (également titulaire du pouvoir d'Arnaud PONROY)*; Ange FERRACI, *Nice*

Représentante des joueuses : Amélie GOUDJO ;

Représentant des entraîneurs : Thierry VINCENT ;

Représentant des médecins : Gérard JUIN ;

Invités présents :

Représentants FFHB : Philippe CARRARA, *Entraîneur adjoint de l'Equipe de France Féminine* ;

Représentant des clubs : Jean-Luc BAILET, *Nice* ; Michel LAURENT, *Cergy (D2 VAP)* ; Philippe PINEAU *Cannes (D2 VAP)* ;

Représentant UPCD1F : Olivier GEBELIN ; *Secrétaire* ;

Salariées LFH : Aurélie REMY, *Chargée de mission LFH* ; Aurélie PILET, *Responsable de la LFH* ;

Membres excusés :

Philippe BANA, *DTN* ; Alain PORTES, *Entraîneur de l'Equipe de France Féminine* ; Michel GROPP, *Personne qualifiée en contrôle de gestion* ; Sébastien DUCLOS, *Représentant de l'arbitrage* ;

Invités excusés :

Véronique PECQUEUX-ROLLAND, *Conseillère de la Présidente* ; Eric BARADAT, *Responsable du PES Féminin* ; Alain KOUBI, *Trésorier de la FFHB* ; Jean-Pierre FEUILLAN, *Vice-président de la FFHB en charge du marketing* ; Jean-Marie SIFRE, *Issy Paris* ; Benoît GUILLOUS, *Le Havre* ; Arnaud PONROY, *Nantes* ; Bertrand ROUX, *Nîmes* ; Karine SAVINA, *Dijon (D2 VAP)* ; Gérald MENARD, *Chambray-les-Tours (D2 VAP)* ; Cécile MANTEL, *Responsable du service juridique de la FFHB*.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14h15 au Servotel à Nice.

En préambule, Nodjialem MYARO remercie les membres de leur présence, soulignant qu'elle s'inscrit dans le cadre du premier week-end bilan de la saison basé sur du travail et de la convivialité. Nodjialem MYARO souhaite également la bienvenue à Didier WEBER, nouveau président de Besançon.

Suite à l'Assemblée Générale de l'UPCD1F qui s'est tenue le matin même, Perrine PAUL informe qu'elle reste présidente de l'UPCD1F pour la saison à venir et que Guillaume OLTRA devient vice-président. Olivier GEBELIN et Paul BOUGEANT sont respectivement reconduits en tant que secrétaire et trésorier de l'UPCD1F. La désignation des représentants de l'UPCD1F au sein du comité de direction de la LFH est reportée, compte tenu d'une procédure CNGC en cours concernant le club de Dijon, champion de France de D2F. Perrine PAUL ajoute que tous les présidents de clubs sont convaincus de l'importance de l'UPCD1F et conscients des efforts à fournir pour mener à bien les réflexions entamées.

I/ Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 23 février 2014

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

II/ Règlements 2014/2015

- **Règlement particulier LFH**

Les modifications réglementaires sont approuvées à l'unanimité.

La modification principale concerne l'article 11.2, relatif à la règle d'attribution des places en Coupes d'Europe, en particulier lorsque les vainqueurs de la Coupe de France et de la Coupe de la Ligue ainsi que le 1^{er} de la saison régulière sont déjà qualifiés en Coupe d'Europe du fait de leur résultats sportifs antérieurs. Désormais, les places correspondantes seront attribuées en fonction du classement final de la saison, déterminé à l'issue des play-offs. Thierry VINCENT précise que la majorité des entraîneurs est favorable à cette modification réglementaire, perçue comme plus conforme à la logique sportive.

Par ailleurs, l'article 12 permet d'inscrire réglementairement le principe de la désignation du référent intégrité au sein de chaque club. Ce nouvel article a été ajouté suite à la formation des référents intégrité qui s'est tenue les 5-6 juin au siège de la FFHB. En complément des modèles d'article pour les CDD de joueuse professionnelle et de clause pour les règlements intérieurs des clubs déjà diffusés aux clubs LFH par le service juridique en début d'année, un article type concernant l'obligation de suivre les formations dispensées par les référents intégrité sera prochainement transmis aux clubs.

- **Règlement Coupe de la Ligue**

La modification réglementaire afférente à la Coupe de la Ligue est approuvée à l'unanimité.

La modification apportée vise à prévoir le cas d'un organisateur des finalités ne disposant pas de club LFH sur son territoire, comme cela sera le cas dès l'édition 2015 confiée à la Ligue d'Auvergne. Désormais, dans ce cas de figure, les 6 clubs directement qualifiés pour les quarts de finale sont :

-les 5 clubs européens à l'issue de la saison précédente ;

-le 1^{er} club non européen à l'issue du classement officiel du championnat LFH de la saison précédente.

La grille des quarts de finale reste établie sur le classement à l'issue de la phase aller de la saison régulière en cours.

- **Règlement marketing-communication**

Aurélien REMY rappelle les points importants du règlement marketing-communication, parmi lesquels les évolutions relatives au partenariat avec SELECT pour les saisons 2014-2015 et 2015-2016.

Le règlement marketing-communication est validé, sous réserve de l'ajout de la modification suivante actée en séance (art. 10) : *Un BAT des maillots devra être envoyé, par mail, fax, courrier, pour validation à la LFH au plus tard 6 semaines avant la date de reprise des compétitions officielles.* Guillaume OLTRA indique que le groupe de travail marketing-communication a bien fonctionné et fait part de sa satisfaction.

- **Règlement médical**

Gérard JUIN présente les modifications du règlement médical proposées dans le cadre des travaux initiés depuis l'assemblée générale de février à Metz et visant à étendre le contrôle médical de début de saison à l'ensemble des joueuses professionnelles et du centre de formation, tout en assurant le respect du secret médical.

Les débats en séance portent sur la nécessité de ne pas alourdir la gestion administrative par les clubs tout en préservant le principe de la propriété exclusive de la joueuse sur son dossier médical. Ainsi, le règlement est adopté avec des précisions concernant les modalités d'envoi, par les clubs, des dossiers médicaux des joueuses.

III/ Suivi Budget 2014

Aurélié REMY présente un état de l'exécution du budget au 6 juin 2014 et précise que toutes les dépenses engagées sont validées en amont par Jeanne-Marie DE TORRES et Bertrand ROUX, référents du budget de la LFH.

Trois postes sont abordés de façon plus détaillée :

- **Nuit du Handball 2014**

Le montant des dépenses engagées est estimé à 44 632,5 € (prévisionnel : 44 120 €). Le montant des recettes s'élève à 7 770 € (prévisionnel : 23 000 €) et correspond exclusivement à la vente de sièges. Le coût final pour la LFH est de 36 862,5 € (prévisionnel : 21 420 €). Le différentiel est donc estimé à – 15 442,5 €, et s'explique principalement par le non renouvellement du partenariat Allianz ainsi que la difficulté à vendre des sièges compte tenu notamment du choix tardif du lieu. Ce manque à gagner sera financé par une partie de la ligne « réserve-affectation à venir », budgétée à hauteur de 21 500 €.

- **Proposition de réaffectation budgétaire**

Lors de l'Assemblée Générale du 23 février à Metz, le principe de refonte du système des lives avait été acté avec l'objectif d'une mise en œuvre à partir de janvier 2015. Après échanges avec les différentes parties prenantes, il semble finalement plus approprié de différer le changement du système des lives pour une mise en œuvre au début de la saison 2015-16. C'est pourquoi la ligne budgétaire (20 000€) destinée à cette refonte doit faire l'objet d'une réaffectation.

Aurélié REMY évoque 2 projets qui semblent pertinents : la création d'une version mobile du site LFH préalable à la refonte du dispositif des livescores, et d'une branded app (application pour smartphones et tablettes). La branded app serait une appli mobile « chaîne vidéo FFHB » développée avec d'autres services fédéraux (la ProD2 et la CCA notamment) et permettrait de retrouver, pour la LFH, les « highlights » des matchs LFH (sélectionnés par Philippe Carrara et issus des matchs diffusés et des images Dartfish), des bandes annonces, des clips ou autres vidéos LFH.

Globalement, une majorité des présents est favorable au principe du développement d'une version mobile du site LFH, permettant d'offrir un portail adapté à la navigation sur le site depuis les smartphones et les tablettes.

Guillaume OLTRA trouve la réaffectation budgétaire prématurée et demande à ce que des échanges puissent avoir lieu par rapport à ces projets. Il propose de demander également à l'agence mandatée (United Players) si des projets lui semblent incontournables dans le développement de la LFH.

Il est convenu d'évoquer cette réaffectation budgétaire lors de la réunion d'échanges du lendemain, et de valider l'ensemble des choix budgétaires restant pour 2014 lors de l'Assemblée Générale du 3 septembre.

- **« Réserve budgétaire 2014 »**

Déduction faite des dépenses supplémentaires estimées liées à la Nuit du Handball (8 000 €) ainsi qu'à l'achat des places pour les finales de la Coupe de France (1 250 €), le solde du poste « réserve/affectation à venir » est estimé à 12 000 € (somme susceptible d'évoluer).

Préalablement à l'Assemblée Générale, Nodjialem MYARO a informé l'UPCD1F que cette réserve devait être réaffectée et invite par conséquent les Présidents de clubs présents à formuler des propositions.

Thierry WEIZMAN suggère de doter en priorité le (les) club(s) disputant la Coupe d'Europe C1. Bernard COLY propose d'attribuer 50% de la réserve au club évoluant en C1, les 50% restants seraient ensuite répartis équitablement entre les autres clubs européens (C2, C3, C4). Enfin, Guillaume OLTRA indique que la somme pourrait être redistribuée de façon équitable aux 10 clubs de LFH. Thierry VINCENT émet une réserve sur cette dernière proposition. Compte tenu du « faible » montant attribué à chaque club, le financement d'un projet commun de développement de la LFH pourrait s'avérer plus pertinent.



Ces propositions individuelles n'ayant pas fait l'objet d'échanges approfondis et aucun consensus n'étant constaté, il est convenu que cette problématique sera à nouveau abordée lors de l'Assemblée Générale du 3 septembre 2014, dans le cadre du vote final du budget 2014.

IV/ Bilan Affluences - communication – médias

Aurélia PILET présente un bilan de la saison 2013-2014 ainsi que les évolutions depuis 2008.

- **Affluence**

L'affluence cumulée sur la saison 2013-2014 (saison régulière + play-offs) s'élève à 153 520 spectateurs, soit + 25% par rapport à 2012-2013. Le record d'affluence pour la saison 2013-2014 s'élève à 5 127 spectateurs (J12, Nantes vs Toulon St-Cyr).

Le taux de remplissage moyen est de 63%. Ce chiffre monte à 71% sur les matchs télévisés. L'effort fourni par les clubs est salué.

- **Retombées média**

Le nombre de diffusions TV sur une chaîne nationale a été multiplié par 4 entre 2008 et 2014. Ainsi, 28 rencontres ont été retransmises en direct sur une chaîne nationale en 2013-2014 :

- ➔ 15 matchs de championnat (Sport +) ;
- ➔ 3 matchs de Coupe de la Ligue (Sport +) ;
- ➔ 2 matchs de Coupe de France (Sport +) ;
- ➔ 8 matchs de Coupe d'Europe (6 sur beIN SPORTS, 1 sur Mirabelle TV, 1 sur l'Equipe 21).

85 000 téléspectateurs (pic à 110 000) ont suivi en direct la finale retour de la Coupe d'Europe Challenge Cup opposant Issy Paris à Högbo (Suède).

Les efforts de structuration menés par les clubs, aidés notamment par la subvention exceptionnelle accordée par la FFHB, sont soulignés. Ainsi, 7 clubs disposent désormais d'un sol à tracé unique contre 2 à l'issue de la saison 2012-2013.

Nodjialem MYARO rappelle la demande en cours auprès du diffuseur Canal + afin de déterminer un volume de diffusions disponibles pour les télévisions locales (notamment pour les antennes de France 3 Région et toute autre télévision locale intéressée). Nodjialem MYARO s'entretiendra à nouveau en juillet avec Sven LESCUYER, Directeur adjoint du service des sports de France Télévisions, très intéressé par la diffusion sur ses antennes régionales de matchs de championnat LFH et/ou Coupe d'Europe.

Aurélia PILET rappelle qu'à compter de la saison 2014-2015, aucune aide financière émanant de la FFHB/LFH n'est prévue dans le cadre des diffusions TV de la saison régulière, notamment pour la location/installation d'un sol à tracé unique.

Compte tenu des jours de diffusion des matchs de LNH sur beIN SPORTS en 2014-2015 (mercredi et jeudi), il sera proposé à Canal Plus de disputer les matchs télévisés LFH le mardi soir (au lieu du mercredi).

[Nota : Suite à une rencontre avec les représentants de S+ le 30 juin 2014, la journée privilégiée pour les diffusions reste finalement le mercredi soir.]

V/ Marketing

Aurélien REMY indique que la prospection suit son cours. L'agence a déjà eu plusieurs rendez-vous afin de discuter de partenariats, sans, jusqu'à présent, aboutir à des résultats concluants. Une priorité est mise sur le naming ou la recherche d'un partenaire majeur. Une communication a d'ailleurs été engagée dans ce sens dans quelques médias spécialisés (Sport stratégies, L'équipe, sportbuzzbusiness, sponsoring.fr)

C'est un travail de longue haleine qui est mené afin d'obtenir des résultats pérennes pour la LFH et ses clubs. Guillaume OLTRA indique qu'il apparaît plus raisonnable de faire un 1^{er} bilan à l'issue de la saison 2014-2015, et confirme la difficulté de trouver des partenaires nationaux.

VI/ Nuit du Handball

• Bilan édition 2014

Nodjialem MYARO donne la parole aux Présidents de clubs afin de recueillir leurs retours sur la Nuit du Handball 2014.

Thierry WEIZMAN indique que le retour sur investissement de l'événement est selon lui décevant, notamment en termes de retombées presse qu'il estime trop faibles. Il ajoute que l'ouverture vers l'extérieur (personnalités, prospects, medias, etc) n'est pas assez exploitée. Enfin, il fait part de son incompréhension relative à certaines nominations du jury, remarque partagée par Guillaume OLTRA.

Guillaume OLTRA évoque le décalage entre le standing de l'événement et le retour réel pour la LFH. Il s'interroge également sur le retour sur investissement de l'événement.

Aurélia PILET précise que sur ce type d'événement, la couverture media reste relativement limitée. Elle ajoute que les objectifs majeurs de la manifestation sont à appréhender en termes d'image, le retour sur investissement étant difficilement quantifiable à court terme. Enfin, Aurélia PILET insiste sur la singularité et la jeunesse de cet événement, organisé uniquement depuis 3 saisons dont le positionnement autour de la parité hommes/femmes est porteur. Elle indique également, à titre de comparaison, le budget des soirées de remise de trophée organisées par la Ligue Nationale de Rugby ou la Ligue Nationale de Basket s'élève à plus de 180 000 euros (contre 105 000 euros de budget consolidé LFH et LNH pour la NDH).

Amélie GOUDJO va consulter les joueuses afin de recueillir leur retour sur cette soirée. Par ailleurs, Thierry WEIZMAN souligne que plusieurs de ses joueuses sont chaque année ravies de participer à cet événement valorisant.

Aurélien REMY précise que le coût potentiel sur la Nuit du Handball 2015 pourrait être supérieur à l'édition 2014, dans la mesure où certains éléments intégrés sur les budgets respectifs LFH et LNH hors du budget spécifique de l'événement, pourraient désormais figurer sur le budget « Nuit du Hand ».

• Perspectives 2015

Nodjialem MYARO présente les dates identifiées, après échange avec la LNH, pour l'édition 2015 :

- 31 mai ou 1^{er} juin. Ces 2 dates sont inenvisageables pour la LNH. La dernière journée de championnat LNH se disputera en effet 3 jours après. Ces deux dates, correspondant à la veille ou 1^{er} jour de la période internationale IHF, semblent également compliquées pour la LFH. Les fédérations nationales étrangères convoquent leurs internationales en prévoyant, le plus souvent, un transfert permettant aux joueuses d'être sur le lieu du regroupement la veille ou le matin même du 1^{er} jour de stage. La présence de plusieurs internationales étrangères serait donc incertaine.

- 4 ou 5 juin. Il s'agit de la période internationale féminine. Aucune joueuse internationale étrangère ne pourra être présente.
- Lundi 15 juin : à l'issue de la période internationale féminine et masculine. Il conviendrait alors de vérifier les temps de transferts (notamment pour les joueuses étrangères) et prévenir les clubs employeurs au plus tôt car jusqu'à présent les joueuses professionnelles sont quasiment toutes en congés à cette date. Dans cette éventualité, il faut envisager des frais de transport importants pour les internationales étrangères qui reviendraient alors en France.

Selon Nodjialem MYARO, l'organisation d'une soirée ou d'un événement regroupant les 3 sports collectifs féminin (basket, handball, volley) pourrait représenter une alternative porteuse. Cette proposition séduit les membres de l'Assemblée Générale. Nodjialem MYARO précise néanmoins que sa priorité demeure de s'entretenir dans un 1^{er} temps avec Philippe Bernat-Salles, président de la LNH, au sujet de la Nuit du Handball, afin d'aborder la faisabilité d'une nouvelle édition de la Nuit du Handball. L'objectif est de permettre à l'assemblée générale du 3 septembre d'arrêter l'orientation définitive de manière à ce que les travaux d'organisation puissent être engagés suffisamment tôt.

VII/ Cohésion sociale

Nodjialem MYARO présente les grandes orientations du programme de cohésion sociale qu'elle souhaite initier à partir de 2014-2015 :

- Renforcer l'identité de la LFH autour d'un projet commun et fédérateur ;
- Soutenir une cause nationale par la mise en place d'actions de fond ;
- Impliquer les clubs dans leur ensemble : joueuses, staff, supporters ;

Ce projet commun sera complémentaire aux actions menées localement par les clubs, l'objectif étant de soutenir une cause commune et partagée par les 10 clubs.

Après échanges et présentation des 2 associations rencontrées en amont par la LFH, la Fondation ARSEP et Premiers de Cordée, l'Assemblée Générale s'oriente vers un soutien à l'association Premiers de Cordée, dont l'axe d'intervention majeur est le sport à l'hôpital, notamment en changeant le quotidien des enfants malades en leur faisant pratiquer du sport à l'hôpital.

Le contenu de ce partenariat sera approfondi dans les prochaines semaines.

VIII/ Questions diverses

- **Conférence de presse de rentrée**

Nodjialem MYARO indique que la conférence de presse d'ouverture de la saison 2014-2015 se tiendra le mercredi 3 septembre 2014 dans les Salons de l'Hôtel de Ville de Paris.

- **Assemblée Générale de la LFH**

La prochaine Assemblée Générale de la LFH aura lieu à l'issue de la conférence de presse de rentrée, mercredi 3 septembre au sein de l'Hôtel de Ville de Paris.

- **Coupes d'Europe 2014-2015**

Suite à l'interdiction de Coupe d'Europe prononcée par la Commission contentieuse de la CNCG à l'encontre du club d'Issy-Paris, les 2 hypothèses de qualification en Coupes d'Europe féminines 2014-15 sont :

	Hypothèse 1 : Issy Paris autorisé en Coupe d'Europe	Hypothèse 2 : Issy Paris interdit de Coupe d'Europe
C1 _ Ligue des Champions		Metz
C2 _ Coupe des Coupes		Fleury Loiret
C3 _ Coupe EHF	Issy Paris	Le Havre
C4 _ 1 ^{ère} place en Challenge Cup	Le Havre	Mios Biganos Bègles
C4 _ 2 ^{ème} place en Challenge Cup	Mios Biganos Bègles	Toulon St Cyr Var

En outre, Le Havre et Fleury ont déposé une demande de place additionnelle en Ligue des champions. Le Comité exécutif de l'EHF, réuni hier, n'a néanmoins pas retenu les 2 candidatures françaises (au contraire de Byasen, Leipzig et Podravka).

Les inscriptions définitives des clubs devront être confirmées au plus tard le 7 juillet, l'éventuel appel d'Issy Paris Hand contre l'interdiction le concernant devant être traité avant cette date.

- **Procédures CNCG en cours**

Au 20 juin 2014, la situation est la suivante :

- La CNCG a autorisé à évoluer en LFH en 2014-15 les 9 clubs suivants : Fleury Loiret, Le Havre, Metz, Mios-Biganos-Bègles, Nantes, Nice, Nîmes, Toulon St-Cyr, Issy Paris.
- La CNCG a refusé l'accession au club de Dijon. L'appel formé par le club sera examiné le 30 juin prochain.
- Besançon a déposé une demande de repêchage.
- La Commission contentieuse de la CNCG a interdit Issy Paris de Coupe d'Europe en 2014-15 ; le club dispose de 10 jours pour interjeter appel. En tout état de cause, l'appel (et éventuellement la procédure de conciliation devant le CNOSF) devront être menés avant le 7 juillet 2014.

- **Règle de défraiement des clubs visiteurs en Coupe de France nationale féminine**

La règle générale actuelle est applicable quel que soit le niveau de jeu national des clubs concernés. Or, l'indemnité versée au club visiteur (fonction de la distance kilométrique du déplacement) ne couvre pas la totalité des frais engagés par ce dernier. C'est la raison pour laquelle l'UPCD1F propose une évolution du règlement applicable dès la saison 2014-2015, pour les matchs entre 2 clubs de LFH. L'UPCD1F propose que le club LFH recevant un autre club de LFH prenne en charge :

-50% du transport (équivalant aller ou retour) de l'équipe visiteuse. Le tarif serait calculé sur une base SNCF (0,12€ par personne et par km, dans la limite de 18 personnes maximum).

-Un forfait de 30€ par personne pour l'hébergement et la restauration (hôtel 2* minimum), toujours dans la limite de 18 personnes et si le déplacement ne peut être fait dans la journée.

Le club visiteur adressera une facture au club recevant.

Cette proposition est adoptée par l'Assemblée Générale et sera en vigueur, pour les clubs de LFH, à partir de la saison 2014-2015.

- **Euro Féminin 2018**

Nodjialem MYARO indique qu'une présentation de la candidature française s'est tenue le 11 juin 2014 au CNOSF. L'attribution du championnat d'Europe 2018 par l'EHF est programmée à la fin du mois de septembre 2014. Un appel à candidature sera ensuite lancé auprès des territoires.

- **Trophée Patricia SAURINA**

L'Assemblée Générale du 23 février à Metz avait adopté à l'unanimité la proposition de rebaptiser le trophée de la Coupe de la Ligue « Trophée Patricia SAURINA ». Nodjialem MYARO indique que Tony SAURINA a donné son accord. Il apparaît cependant plus prudent d'attendre les conclusions des réflexions en cours sur la refonte de la Coupe de la Ligue (ou création d'un nouvel événement) pour appliquer le changement de nom.

- **Nombre de joueuses LFH sur la feuille de match**

Philippe CARRARA évoque le nombre de joueuses présentes en pratique sur la feuille de matchs des compétitions LFH (14 autorisées au maximum). Il interroge Thierry VINCENT sur la possibilité d'instaurer un « gentleman agreement » visant à garantir un nombre minimum de joueuses à inscrire sur la feuille. Philippe CARRARA regrette en effet que des équipes de LFH aient joué avec 9 ou 10 joueuses seulement au cours de la saison 2013-2014. Au-delà de l'aspect sportif, l'image de la LFH n'en ressort pas grandie. Thierry VINCENT et Amélie GOUDJO ajoutent que les déplacements de jeunes joueuses avec le groupe professionnel s'avèrent très formateur.

Compte tenu des effectifs de la saison 2014-2015, il est convenu d'établir un bilan à la fin de la phase aller de la saison régulière. Philippe CARRARA se chargera d'établir ce bilan.

- **Contrat de joueuses professionnelles et recours au CDI**

Perrine PAUL indique la position des Présidents de clubs de LFH. Huit présidents sont favorables à l'interdiction du recours au CDI pour les contrats de joueuses professionnelles. Un président est contre. Un président n'a pas communiqué sa position. Compte tenu de l'absence d'unanimité des présidents de clubs, le cadre réglementaire fédéral n'est pas modifié et le droit commun reste applicable.

- **Qualification d'une joueuse non autorisée en championnat**

Jusqu'à présent, une joueuse non qualifiée en championnat LFH peut néanmoins être autorisée par l'EHF à jouer un match de Coupe d'Europe. Selon Thierry WEIZMAN, ce cas de figure n'est pas équitable. Pour autant, la participation aux compétitions européennes relève de la stricte compétence de l'EHF et la réglementation fédérale française ne produit pas d'effet sur celle de l'EHF.

- **Championnat du monde masculin 2017**

Le championnat du monde masculin 2017 se tiendra en France du 16 au 29 janvier. L'UPCD1F, faisant référence à 2001, propose l'arrêt des compétitions de LFH sur cette période.

Bernard COLY ajoute qu'une alternative pourrait être de faire jouer en lever de rideau des matchs du Mondial, les deux tours de Coupe de France nationale féminine programmés en janvier.

Thierry VINCENT indique qu'au-delà de 15 jours consécutifs, l'arrêt des compétitions devient très compliqué en janvier.

- **Aide fédérale aux clubs disposant d'internationales françaises**

L'UPCD1F regrette que la règle de soutien aux clubs disposant de joueuses internationales françaises soit différente en LFH et en LNH.

L'UPCD1F demande à Nodjialem MYARO de relayer la position des Présidents auprès des instances fédérales en faveur d'un alignement.



- **Doublement des joueuses**

Amélie GOUDJO évoque le doublement des joueuses et souhaiterait attirer l'attention sur les temps de récupération entre les différents matchs liés à la fatigue et au transport pour certaines joueuses qui jouent avec les équipes réserves et l'équipe LFH. Ces temps de récupération doivent être contrôlés par les entraîneurs de chaque club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH